COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 12 - 04/10/2024

## JOURNEE NATIONALE DES AIDANTS :

# Il faut encore davantage aider les aidants familiaux

**A l'occasion de la Journée nationale des aidants, l'Unaf insiste sur l'absolue nécessité de faire progresser les droits et le soutien des aidants. La Stratégie « Agir pour les aidants 2023 - 2027 », le Service public départemental de l'Autonomie (SPDA) et le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 sont autant d'occasions immédiates pour apporter des réponses appropriées et satisfaisantes à ces millions de personnes qui (parfois au détriment de leur propre santé et de leur carrière) jouent un rôle indispensable pour la société.**

## Pour un allongement du congé proche aidant et de son indemnisation

Aujourd'hui, un aidant ne peut bénéficier que d'un congé Proche Aidant d'un an sur l'ensemble de sa carrière et de seulement 3 mois de versement de l'Allocation Journalière Proche Aidant (AJPA), ce qui est insuffisant. A partir du 1er janvier 2025, un aidant pourra solliciter une nouvelle période de versement de l'AJPA s'il doit aider un autre membre de sa famille, c'est une première avancée.

> **L'Unaf demande que la durée de versement de l'allocation soit alignée sur la durée du congé et qu'ainsi tous les aidants puissent bénéficier de ce prolongement, dès la première personne aidée.**

## Vers une définition unique et harmonisée de l'aidant familial

Les aidants familiaux d'un proche atteint d'une maladie chronique ne sont toujours pas reconnus, malgré l'impact de ce rôle d'aidant sur leur santé, leur vie personnelle et professionnelle…

> **L'Unaf plaide pour que ces aidants familiaux soient inscrits dans une définition légale harmonisée**, qui inclut également les aidants d'un proche en perte d'autonomie lié à l'âge ou au handicap, afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes dispositifs.

## Pour des parcours plus lisibles grâce au Service public départemental de l'Autonomie

Déployé en 2025, le service public départemental de l'autonomie (SPDA) devrait favoriser l'application du « Dites-le-nous une fois » pour les personnes âgées, en situation de handicap ainsi que leurs aidants, au sein d'un même département.

> **Pour l'Unaf, investie dans les travaux de préfiguration, ce SPDA doit améliorer la lisibilité des démarches et les parcours** pour chaque personne concernée, y compris les aidants. Son déploiement doit s'articuler avec le lancement de l'ensemble des travaux de la 2e Stratégie « Agir pour les aidants 2023 - 2027 », sans lequel le repérage, le soutien apporté et le répit des aidants resteront territorialement disparates.

**Outre la défense des intérêts des familles et des aidants familiaux, le réseau Unaf-Udaf-Uraf développe activement des services spécifiques en direction des aidants familiaux : Médiation entre aidants et aidés, soutien aux aidants, information sur les aides et les solutions de répit, Information et soutien aux tuteurs familiaux, dispositifs d'habitat inclusif…**
**Tous ces services sont à retrouver sur : Être aidant | Pour les familles**

**Contact presse :** Laure Mondet lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

**L'Union Nationale des Associations Familiales**, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,5 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et près de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr twitter.com/unaf_fr